

Notice relative à la déclaration des primes

Catégorie 4 (édition 01/2023)

Domaines d'activités	Activité d'arpenteur-géomètre officiel du cadastre, Génie forestier (à l'exclusion des activités de construction), Conseil en environnement (à l'exclusion des activités de construction), Urbanistes, Ingénierie de planification du trafic.
-----------------------------	--

Activités

Activités traditionnelles des sociétés de

- géomètres du registre foncier (uniquement mensurations officielles)
- ingénieurs forestiers (sans activités de construction)
- conseil environnemental (sans activités de construction)
- planificateurs locaux, régionaux et d'État
- planificateur de trafic

Cette catégorie inclut notamment les activités relevant des domaines suivants:

- planification forestière et conseils
- préparation d'inventaires pour la protection de la nature et du paysage
- améliorations foncières (sans activité de construction)

ainsi que

- expertises
- analyses de la situation actuelle
- études de risque
- rapports et examens de compatibilité avec l'environnement

dans les domaines d'activités indiqués ci-dessus